

Consulat Général - Johannesburg

Rapport final1. Généralités

La République de l'Afrique du Sud - anciennement Union Sud-Africaine - est un Etat fédératif, occupant l'extrémité méridionale du continent noir. Elle est constituée par les anciennes colonies anglaises du Cap, du Natal, de l'Orange et du Transvaal.

Environ 18 millions et demi d'habitants, dont 3,5 millions blancs et 15 millions de gens de couleurs vivent dans ce pays d'une superficie de 1'221'000 km².

La population est très hétérogène, formée de plusieurs éléments ou groupes (Blancs, Bantous, Métis et Indiens) qui conservent leur culture, leurs traditions et langues.

L'Afrique du Sud compte deux langues officielles, l'anglais et l'afrikaans, cette dernière étant parlée par une bonne moitié de la population blanche. Plusieurs autres langues européennes, notamment le portuguais, le grec et l'italien sont très usitées.

2. Territoire

Le pays est situé dans sa plus grande partie dans une zone tempérée sud, entre les 22ème et 35ème parallèles. L'Afrique du Sud est un pays de hauts plateaux. En effet, l'altitude moyenne de la plus grande partie du territoire est de 1220 mètres, celle de Johannesburg variant entre 1750 et 1850 mètres.

Les principales villes par ordre d'importance sont les suivantes: Johannesburg, La Ville du Cap, Durban, Pretoria (capitale), Port Elizabeth, Bloemfontein, East London et dans la province du Transvaal Springs, Benoni et Germiston.

Johannesbourg compte 1'200'000 habitants dont 490'000 blancs, 680'000 noirs, 75'000 métis et 32'000 asiatiques.



- 2 -

La juridiction du Consulat général s'étend aux provinces du Transvaal, du Natal et l'Orange Free State pour ce qui concerne l'Afrique du Sud. En outre deux pays (enclaves) devenus indépendants, à savoir le Swaziland et le Lesotho où dans ce dernier nous comptons environ 50 missionnaires suisses, sont également soumis à notre juridiction. Et depuis 2 ans, à la suite de la fermeture de notre représentation à Salisbury, la Rhodésie a été rattachée à ce Consulat général. Dans ce pays, nous y avons environ 500 administrés, doubles nationaux inclus. La juridiction de ce Consulat général est donc importante, du moment où elle s'étend sur une superficie de territoire de 943'000 km², soit 23 fois celle de notre pays. Outre une sensible besogne administrative, la représentation a sur ses épaules toutes les affaires commerciales.

Colonie Suisse:

Il serait difficile de déterminer d'une manière positive, quand et où les premiers suisses arrivèrent dans ce pays. On est cependant en droit de supposer que l'un ou l'autre de nos compatriotes ait trouvé le chemin de l'Afrique australe avant que la chronique en fit mention. Voici un siècle environ, nous savons que des missionnaires - appartenant à la Mission vaudoise - exerçaient déjà leur activité dans le Nord du Transvaal, aux environs de Louis Trichardt. A Johannesburg, ville fondée officiellement en l'année 1886, nous y trouvons déjà deux ans après, soit en 1888, quelques compatriotes qui se réunissaient pour chanter. En 1891, ce groupement de Suisses envoya un télégramme de félicitations au Conseil fédéral à l'occasion du 600ème anniversaire de la fondation de la Confédération. La guerre des Boers en 1899 contre l'Angleterre, qui dura environ 2 ans et demi, apporta des répercussions au sein de cette petite collectivité suisse de résidence. Certaines familles rentrèrent définitivement au pays. Après une période pratiquement sans histoire pour la colonie suisse de Johannesburg, peu avant la première guerre mondiale, des pionniers suisses se fixèrent à nouveau au Transvaal. En dehors du "Männerchor" qui existait encore à l'époque, nos compatriotes fondèrent la "Swiss Society Helvetia", société aujourd'hui en plein essor. Le siège social qui se trouvait à Wynberg, faubourg de Johannesburg, devenu trop restreint, a été vendu voici 2 ans à des conditions très avantageuses. Ceci a permis à notre Société d'acheter un vaste terrain à mi-chemin entre Johannesburg et Pretoria, sur lequel un nouveau siège social a été bâti et de modernes installations sportives édifiées. L'inauguration de cette oeuvre a eu lieu récemment en présence de notre Ambassadeur à Pretoria et de hautes autorités sud-africaines. Chaque compatriote, débarquant à Johannesburg, a donc la possibilité de pratiquer son sport favori, dans une ambiance qui lui rappellera la Patrie absente.

La colonie suisse de Johannesburg et des environs s'élève à environ 3'500 personnes. Dynamique, importante et exigeante en raison des hautes charges assumées par de nombreux compatriotes à la tête d'entreprises suisses établies dans le pays, ou ceux travaillant à leur propre compte, cette collectivité demande du Chef de poste beaucoup d'attention, ceci dans le but de maintenir un esprit de patriotisme et surtout de cohésion, vu sa composition très hétérogène.

L'immigration suisse vers l'Afrique du Sud continue très active. Depuis quelques années, Johannesburg est au premier rang parmi les autres représentations suisses d'outre-mer en ce qui concerne le nombre des nouveaux immatriculés. L'effectif de la colonie ne cesse de croître d'année en année. Citons simplement qu'à fin 1966, la représentation comptait 3'500 administrés pour atteindre 6 ans plus tard le chiffre de 6'900, soit presque le double. Le consulat enregistre chaque année la venue d'environ 1'000 immigrants, dont presque la moitié quitte l'Afrique du Sud après quelques mois. Ces départs et arrivées incessants causent un travail administratif considérable.

Je signalerai que les candidats intéressés à travailler dans ce pays reçoivent des autorités consulaires et diplomatiques sud-africaines un titre de voyage avec un rabais de 80% sur le tarif normal. Quittant l'Afrique du Sud, même après un certain laps de temps, aucun remboursement ne leur est exigé de la part des autorités sud-africaines.

Pour conclure ce chapitre de la colonie suisse, je dirai que les rapports avec la collectivité de résidence et la représentation sont bons. Le seul problème qui existe actuellement concerne les compatriotes établis en Rhodésie lesquels éprouvent des difficultés au sujet du transfert de leurs économies en Suisse. En effet, la Rhodésie, à la suite des sanctions, a dû prendre des mesures restrictives par manque de devises étrangères.

Point 3:

Une cartothèque existe à l'intention du Chef de poste successeur, fichier qui contient des indications au sujet des personnalités suisses de la colonie qu'il convient de soigner, ainsi que des quelques autorités locales.

- 4 -

Point 4: Clubs et Associations

Chaque représentant consulaire de carrière est nommé membre honoraire, dès son arrivée, des deux plus importants clubs de la ville, à savoir le "Country Club" et le "Wanderers Club" associations très mondaines. Celui qui fréquente ces clubs aura donc l'occasion d'entrer en contact avec des personnalités sud-africaines du monde des affaires en général.

Point 5: Conditions de vie dans le pays

Le rapport de poste contient toutes les indications à ce sujet de sorte qu'il n'est point nécessaire de revenir sur cette question.

L'on peut toutefois relever que depuis 1948, date à laquelle les nationalistes "population blanche afrikaner" arrivèrent au pouvoir, après un régime de règne anglais de 46 ans, une évolution très sensible s'est produite dans ce pays, tout particulièrement en ce qui concerne la ségrégation raciale qui s'est renforcée de plus en plus donnant naissance à l'"Apartheid", essence qui pose à chaque européen fraîchement arrivé en Afrique du Sud des réflexions et cas de conscience de difficile solution. Mais dans cette partie de l'Afrique australe, appelée encore Afrique blanche, pays de contrastes sous bien des points de vue, chacun peut se demander quel sera l'avenir de la République sud-africaine en face de la marée montante des noirs qui de plus en plus veulent obtenir l'égalité des droits.



LE CONSUL GENERAL DE SUISSE

Johannesbourg, fin mai 1973

Transmis au Département Politique fédéral, en 3 exemplaires